

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

**La CGB se félicite que le juge des référés ait suspendu l'exclusion de 3 coopérateurs  
mais regrette que Tereos fasse appel**

**Le 20 décembre 2018, le Tribunal de Grande Instance de Saint Quentin a ordonné en référé que soit suspendue la décision de Tereos d'exclure les coopérateurs Gilles Bollé, Xavier Laude et Gérard Clay de leur coopérative.**

Si la CGB regrette que la voie légale prévale sur le dialogue et la conciliation, elle se satisfait que par cette décision, le juge ait reconnu que ces agriculteurs soient fondés à être réintégrés dans leurs droits de planteur-coopérateur. Nous appelons de nos vœux que la coopérative ne choisisse pas cette voie et, depuis la décision du 9 août, que la décision d'exclusion soit reconsidérée.

La CGB regrette qu'en faisant appel Tereos ne saisisse pas l'occasion de réintégrer ces planteurs et d'initier une conciliation propice à une sortie rapide de cette crise par le haut.

[www.cgb-france.fr](http://www.cgb-france.fr)

Contact presse : Carine Abecassis - [cabecassis@cgb-france.fr](mailto:cabecassis@cgb-france.fr) – 01.44.69.41.36